

questo prestito; siccome l'onorevole Saracco ha cercato di conoscere quali sarebbero le intenzioni del Ministero in caso di siffatte eventualità e si dichiarò soddisfatto delle spiegazioni ottenute, io spero che anch'egli vorrà per questo riguardo, per queste possibili eventualità, favorirmi il suo voto.

Io vado cercando dei voti da tutte le parti della Camera perchè credo che, quanto più sarà concorde il voto con cui la Camera approverà quest'imprestito, tanto migliori saranno le condizioni che potremo ottenere nel contrario, e tanto maggiore sarà il nostro credito politico e finanziario, sia all'estero, sia all'interno, quando si vedrà che possono bensì sussistere fra noi alcune discrepanze in politica e nel modo di condurre le finanze; ma che, quando si tratta di far fronte ad interessi di passività contratte, quando si tratta di fornire al Governo i mezzi di far camminare l'amministrazione dello Stato e di sopperire ai bisogni dei pubblici servizi, quando si tratta infine di prepararci ad eventualità che non possiamo prevedere, ed in cui potrebbe trovarsi implicato l'onore del paese, noi siamo tutti uniti in un solo pensiero. (*Segni di approvazione*)

**PRESIDENTE.** La parola spetta al deputato Lachenal.

**LACHENAL.** Messieurs, je ne m'attendais pas à devoir rentrer dans l'arène; mais, puisque j'y suis rappelé par monsieur le rapporteur, j'expliquerai catégoriquement ce que j'ai dit à la Chambre et j'appuierai mes propositions sur des raisons suffisantes pour convaincre au mieux, je l'espère, quelques uns de mes honorables collègues.

Monsieur le rapporteur a dit que, dans les calculs que j'ai faits dans la séance d'avant-hier, j'ai passé sous silence le déficit résultant des exercices 1853 et *retro*.

Il est bien possible que dans la discussion mes paroles aient échappé à monsieur le rapporteur; mais qu'il veuille bien jeter un coup d'œil sur la gazette officielle, il y trouvera ces mots: « Mais c'est là de la part de monsieur le ministre une prévision; car, en fait, nos finances ne présentent point de déficit important en ce moment, ou du moins il ne s'élève pas au-dessus de huit millions. »

Telles sont mes propres paroles; elles sont déduites des données que j'ai puisées dans le rapport de monsieur le ministre des finances, président du Conseil, et que vient de répéter l'honorable rapporteur de la Commission. Il est donc facile de voir par là que je n'ai point passé sous silence le déficit; mais ce que je n'ai pas voulu faire c'est, d'empiéter sur le vote du budget de 1855. J'ai dit à la Chambre qu'en alliant autant de patriotisme que de prudence, nous devons donner au Gouvernement les moyens de faire face aux besoins des services publics en tant qu'ils concernent l'exercice de l'année 1854, année qui ne doit se clore qu'au 30 juin 1855; et par conséquent en fournissant à monsieur le ministre des finances tous les fonds qui sont ou qui seront en déficit à la fin de cette année, je crois, messieurs, que je n'ai pas, en proposant à cet effet l'aliénation d'une rente d'un million deux cent mille francs, indiqué en quelque sorte un moyen pour faire rejeter l'emprunt dont il s'agit, ainsi qu'on l'a insinué.

Mais arrivons au déficit de 1853 et *retro*, qui était de huit millions. Viennent ensuite sur 1854 treize millions de déficit sur l'actif du budget ordinaire; onze millions (je laisse les chiffres secondaires) déficit du budget des dépenses extraordinaires; total, vingtquatre millions. Déduisez cinq millions du fonds d'amortissement, il reste dixneufs millions. Maintenant ajoutez y les huit millions du déficit 1853 et *retro*, et il en résulte précisément le chiffre de vingtsept millions, somme à laquelle j'ai dit s'élever notre déficit réel.

Mais voici où il y a la différence réelle entre monsieur le rapporteur et moi; elle existe sur trois autres millions que monsieur le ministre des finances dans son rapport du budget de 1855 dit devoir faire défaut à nos finances dans cette année. Or, messieurs, ce sont là des présomptions: il est bien clair que ce budget sera diminué; la chose est incontestable puisque la Chambre a voté la suppression du droit sur les céréales; je l'admets.

Mais est-ce que nous ne ferons pas face à ce léger déficit au moyen des augmentations que doit donner nécessairement cette année aussi bien que les autres? Car, dans sa sincérité, monsieur le ministre nous annonce que le budget de 1855 présentera un excédant de recettes de deux millions, au-dessus de celles qui avaient été prévues lors de la rédaction de ce budget, et notez que cet excédant nous l'avons réalisé en 1853, soit en pleine disette.

Monsieur le ministre ne dit-il pas aussi encore avec une plus grande vérité que le budget 1855, celui-là même qui sera grevé du compte de diminution qui résultera de la loi sur les gabelles, compte qui apportera une diminution de francs 5,246,011 66 centimes, que ce même budget de 1855 présenterait une augmentation de 5,889,421 francs? Or, puisque monsieur le ministre, dans son exposé n'a rien porté pour augmentation probable du 1854, c'est qu'il a pensé, et je pense comme lui, que les augmentations viendront au moins niveler la perte que nous ferons sur les gabelles, sur l'abolition de la taxe annonaire, etc. Je reste donc dans mon chiffre de vingtsept millions de déficit.

J'ai dit, et je le répète, qu'en alliant le patriotisme et la prudence, la Chambre pourrait borner son emprunt pour faire face aux besoins du service public de cette année, parce que nous ne devons pas empiéter sur une année à venir, parce que nous ne devons pas préjuger sur le vote du budget de 1855, parce qu'il faut espérer que dans le budget de 1855 nous pourrons faire quelques économies, parce que enfin nous ne devons pas engager d'avance notre vote relativement à l'impôt du timbre, de l'insinuation et des successions.

Vous voyez donc, messieurs, que je suis parfaitement dans le vrai.

Ici je répondrai à une autre question.

Je ne pensais pas de toucher la question politique; je ne voulais parler que de chiffres; cependant monsieur le rapporteur m'ayant mené sur ce terrain, je ne désertai pas. Je dirai que les circonstances politiques actuelles sont positivement de nature à recommander l'économie; car, quoique de graves événements se préparent, nous sommes cependant encore en pleine paix. Or, une vérité incontestable c'est que toute nation qui consomme ses ressources dans la paix, se trouve impuissante lorsqu'arrive le moment de faire la guerre.

Je sais d'ailleurs, messieurs, qu'il est des moments solennels pour les nations où tous les intérêts, toutes les considérations doivent se taire devant la nécessité de conserver l'indépendance nationale qui est le plus grand trésor d'un peuple.

Mais notre indépendance est-elle menacée? Non. Agissons donc avec prudence!

Au reste j'ai à cet égard la plus entière confiance dans le patriotisme éprouvé, et dans l'intrépidité de notre brave armée. Je la crois assez forte et assez bien pourvue pour faire face à tout.

Pour ce moment la question est très-simple, et je la résume en peu de mots. En finances, ordre et économie! En politique, prudence et dignité!